

**Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse**

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2026/89 – Fourniture et mise en place de supports vélos sur les sites de la Communauté de communes Val de Saône Centre

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique avec notamment l'article R2122-8 – marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (dont le besoin est estimé < 40 000 € HT),

Vu la délibération n°2026/04/14/23 du conseil communautaire du 14 avril 2026 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal égal au seuil de télétransmission en Préfecture (correspondant au seuil de procédure formalisée des marchés de fournitures et services de 216 000 euros HT au 1^{er} janvier 2026 – seuil révisable tous les deux ans en fonction des fluctuations des cours monétaires), ainsi que toute décision concernant leurs avenants s'ils n'entraînent pas de dépassement du seuil précité, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les offres des entreprises CHALLENGV et PASSION TRAVAUX pour la fourniture et la pose de supports vélos,

Considérant que la clause environnementale est respectée de par l'objet de l'action visant à promouvoir l'usage des modes actifs,

Vu l'avis favorable du Vice-Président à l'aménagement, l'urbanisme, la mobilité et aux infrastructures publiques, en date du 10 octobre 2026,

Vu les crédits inscrits au budget à l'opération 88,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer les devis de la SAS CHALLENGV (SIRET 80350095800035) pour la fourniture et de la SARL PASSION TRAVAUX (SIRET 952 910 057 00019) pour la pose de 24 supports vélos sur les sites de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Article 2 :

Le montant des devis s'élève à :

- 4 368,00 € HT (soit 5 241,60 € TTC) pour la fourniture des supports vélos (SAS CHALLENGV)
- 4 908,00 € HT (soit 5 889,60 € TTC) pour la pose desdits supports (SARL PASSION TRAVAUX)

Soit un total de 9 276 € HT (soit 11 131.20 € TTC).

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Préfet de l'Ain, M. le Receveur de Châtillon-sur-Chalaronne et notifiée aux entreprises concernées.

Fait à MONTCEAUX, le 19 octobre 2026

Le Président,
Renaud DUMAY